



Enfants jouant sur la chaussée

Par **Karine17**, le **23/04/2013** à **20:05**

Bonjour,

Voici mon problème : depuis que les beaux jours sont arrivés, nous sommes souvent gênés par des enfants qui jouent sur la chaussée. Ces enfants ne s'écartent pas lorsque les voitures arrivent et jouent sans surveillance. Jusqu'à maintenant nous n'avions rien dit jusqu'au jour où on est venu me dire que je conduisais trop vite et je mettais la vie de ces enfants en danger et qu'il irait voir la police.

J'aurais voulu connaître mes droits dans cette situation.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **23/04/2013** à **20:39**

bjr,

vous devez déjà respecter la vitesse maximale autorisée.

sinon le maire est compétent pour tout ce qui touche à la sécurité, la tranquillité et la santé de ses concitoyens.

cdt

Par **Karine17**, le **23/04/2013** à **20:43**

Je respecte les limitations de vitesse et je roule même en dessous pour éviter un accident avec l'un de ces enfants.

Je pense de toute manière aller à la police pour une main courante et ainsi exposer les faits.

Par **Tisuisse**, le **24/04/2013** à **06:51**

Bonjour Karine17,

Je vous mets un lien avec une discussion qui parle de ce problème.

http://www.experatoo.com/code-de-la-route/enfants-droit-jouer-dans_51526_1.htm

Vous constaterez que les jeux de ballons sur les chaussées sont bel et bien interdits. Une chaussée est un emplacement destiné au roulage des véhicules, pas aux piétons qui jouent aux ballons. Faites une LR/AR au maire afin qu'il fasse agir la police municipale et que cette dernière rappelle aux parents leurs droits et devoirs.

Par **Karine17**, le **24/04/2013** à **07:36**

Merci pour vos réponses.

Je pense que je vais également faire le courrier au maire.

La 1ere altercation avait eu lieu la semaine dernière. Nous nous sommes rendus à la police nationale et ils n'avaient pas l'air très réceptifs. Ils voulaient qu'on leur donne des noms mais je ne les connais pas et je ne sais même à quel numéro exact ils habitent. Je ne vais pas incriminer des gens alors qu'ils ne peut-être même pas concerné.

J'avais pris contact également avec la police municipale qui s'est montrée plus à mon écoute et on m'a dit que l'information allait remontée et qu'ils feraient des rondes.